

ANNEXE II.b.
REGLEMENT D'EXAMEN
(modifié par arrêté du 9 juillet 2015)

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat Professionnel TRANSPORT FLUVIAL			Candidats					
			Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat) Apprentis (CFA ou section d'apprentissage habilité), Formation professionnelle continue dans les établissements publics.		Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou section d'apprentissage non habilité) Formation professionnelle continue (établissement privé ou public non habilité) Candidats justifiant de 3 années d'activité professionnelle Enseignement à distance		Formation professionnelle continue (établissement public habilité à pratiquer le CCF)	
Épreuves	Unité	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1- Épreuve scientifique et technique		3						
<i>Sous-épreuve E 11</i> <i>Mathématiques</i>	U11	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1 h		CCF
<i>Sous-épreuve E 12</i> <i>Sciences physiques et chimiques</i>	U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1 h		CCF
E2- Épreuve technologique : <i>Etude de cas : Préparation et analyse d'une activité de transport fluvial</i>		4	CCF		Ponctuel pratique + partie orale	2 h 30 + 30 min		CCF
E3- Épreuve prenant en compte la formation en entreprise		12						
<i>Sous-épreuve E 31 :</i> <i>Réalisation d'interventions en entreprise</i>	U31	3	CCF		Ponctuel pratique + partie orale	2 h + 30 min		CCF
<i>Sous-épreuve E 32 :</i> <i>Conduite, manœuvres et maintenance d'une unité de transport fluvial</i>	U32	5	CCF		Ponctuel écrit + pratique	5 h		CCF
<i>Sous-épreuve E 33 :</i> <i>Communication professionnelle et sécurité : Certifications complémentaires</i>	U33	2	CCF		Ponctuel écrite et pratique	ASP 30min + 1 h CRR 45 min		CCF
<i>Sous-épreuve E34 : Économie-gestion</i>	U34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h		CCF
<i>Sous-épreuve E35 : Prévention-santé-environnement</i>	U35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2 h		CCF
E4- Épreuve de langue vivante :	U4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min(1)		CCF
E5- Épreuve de français - histoire – géographie et enseignement moral et civique		5						
<i>Sous-épreuve E51 : Français</i>	U51	2,5	Ponctuel écrit	2 h 30	Ponctuel écrit	2 h 30		CCF
<i>Sous-épreuve E52 : Histoire-géographie et enseignement moral et civique</i>	U52	2,5	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h		CCF
E6- Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1 h 30		CCF
E7- Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique			CCF

EF- Épreuves facultatives (2)						
EF1	UF1					
EF2	UF2					

(1) : dont 5 minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles. Les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal. Elle est orale d'une durée de 20 minutes dont 5 minutes de préparation